

Mémoire COFAQ

Présenté à Madame Francine Charbonneau,

Ministre de la Famille

Déposé dans le cadre de la

Commission de la révision permanente des programmes

Octobre 2014



Confédération des **O**rganismes **FA**miliaux du **Q**uébec



Sommaire

1) Introduction	2
2) Les organismes familiaux du Québec	4
3) les changements majeurs qui affectent la société québécoise	7
3.1 La famille en changement : mythe ou réalité?	7
3.2 Les vrais changements :	8
3.21 Le vieillissement de la population	8
3.22 Le désengagement des pères	9
3.23 La conciliation travail-famille	9
3.24 Une société de plus en plus multiethnique	10
4) Les nouvelles orientations dans les services publics	11
5) Situations financières dans les OCF	12
5.1 Portrait financier d'un OCF	12
5.2 Au bout du spectre	14
5.3 Rehaussement	15
5.4 Le problème particulier des fondations privées	16
6) Conclusion	19
6.1 Nos constatations	19
Nos recommandations	20



1) Introduction

Présentation de la COFAQ et des principes directeurs d'une politique familiale globale.

La COFAQ (à l'origine OFAQ) est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, elle s'est acharnée à revendiquer une politique familiale globale auprès des instances publiques, en respect de sa mission qui est :

De défendre, soutenir et être le porte-parole des familles et de leur projet de société axé sur l'esprit communautaire et la prévention.

L'accomplissement de cette mission exige des balises, des principes guides qui sont à la base de toutes nos prises de position et nos revendications.

Nos principes directeurs sont :

- a) Reconnaissance du rôle social de la famille, dans une politique familiale globale;
- b) Reconnaissance du rôle social des parents comme premiers responsables éducatifs des enfants;
- c) Reconnaissance de l'enfant comme personne humaine qui, quoique provisoirement dépendante d'adultes pour sa survie, n'en soit pas moins une personne entière, unique, qui a droit au respect intégral de son identité propre;
- d) Reconnaissance de l'égalité des adultes parents à l'intérieur de la famille, dans leurs droits et obligations à l'égard des enfants et dans le respect de leur propre autonomie. Il est essentiel que les deux parents aient accès aux mêmes possibilités de participation à la vie sociale, notamment au monde du travail. De même, il est indispensable que l'État veille à la reconnaissance du parent qui demeure au foyer pour s'occuper des enfants, et la revalorisation du rôle du père;
- e) Respect des choix libres des personnes quant à leur mode de vie familiale; principe qui repose d'une part sur le respect des choix individuels des personnes et, d'autre part, sur le fait que la qualité des liens familiaux dépend en partie du respect collectif envers les choix particuliers effectués à l'intérieur d'une famille;
- f) Responsabilité collective envers les familles. Autant les familles ne sauraient remettre leurs responsabilités entre les mains de l'État, autant les pouvoirs municipaux, les milieux des affaires, du syndicalisme, de l'éducation, des loisirs, de la culture, etc. ne sauraient se décharger de leurs propres responsabilités envers les familles.

Pourquoi présentons-nous ce mémoire?

Nous avons appris l'existence de la Commission sur la révision permanente des programmes après que celle-ci ait été mise en place. Lors d'une entrevue avec Madame Francine Charbonneau, ministre de la Famille et des Aînés, nous lui avons fait part des inquiétudes de nos membres face à d'éventuelles coupures de programmes. Madame la Ministre nous alors proposé de présenter un mémoire à ladite commission.

Nous la remercions de cette opportunité de faire entendre la voix des organismes famille que nous représentons face aux choix difficiles auxquels va être confrontée la commission.



2) Les organismes familiaux du Québec

Les organismes communautaires famille, ce sont 283 organismes répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces organismes sont issus des familles elles-mêmes et de leur prise de conscience de la nécessité de s'engager pour se soutenir et s'aider mutuellement. Les OCF sont le résultat d'une riche histoire du mouvement social au Québec, dont on peut situer quelques moments importants :

Dans les années 1930, création des premières associations familiales issues du mouvement catholique.

Dans les années 1960, dans le contexte plus large de la sécularisation de la société québécoise, les associations familiales se politisent et un véritable mouvement familial naît de cette mobilisation.

Dans les années 1980, une véritable action concertée autour du projet de politique familiale voit le jour. Malgré les divergences idéologiques parmi les différents réseaux communautaires, la Politique familiale de 1988 sera le résultat de cette mobilisation et des alliances entre ces divers acteurs communautaires.¹

Au mois de septembre 2001, les organismes communautaires famille ont été transférés sous la responsabilité du ministère de la Famille. Par cette politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, l'état québécois reconnaissait que l'action communautaire apporte une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

Les OCF proposent une approche globale auprès des familles en accordant une place centrale au lien parent-enfant, et aux rapports intergénérationnels. Leur intervention, réalisée dans un contexte de milieu de vie, offre aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Concrètement, nous y retrouvons des activités très diversifiées : accueil, entraide mutuelle, écoute, dépannage, activités éducatives, services de soutien individuel et collectif, actions collectives, activités de prévention, de promotion de la santé et de défense collective des droits²

Le ministère de la Famille définit les OCF de cette façon :

Un organisme communautaire Famille (OCF) est un **organisme communautaire autonome**, dont la mission consiste à offrir, au sein de la communauté dans laquelle il est impliqué, **des activités de prévention et de promotion**, des

¹ Rapport d'étude de cas : *La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille*. Mai 2007, Deena White, p.3, <http://www.cpds.umontreal.ca/pdf/RapportFamille.pdf>.

² Rapport d'étude de cas : *La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille*. Mai 2007, Deena White, p.3, <http://www.cpds.umontreal.ca/pdf/RapportFamille.pdf>

services d'aide et de soutien continu à tous les parents, et ce, **en couvrant l'ensemble des étapes de vie, de la grossesse à l'âge adulte des enfants.** ³

Pour la COFAQ, il est important d'inclure, dans la notion de parents, les grands-parents.

Que ce soit dans l'étude de Mme White ou au ministère de la Famille, nous retrouvons l'idée de la diversité des services offerts qui correspondent à la diversité des familles. Les auteurs rappellent aussi que l'expérience familiale est très variée et se déroule sur la durée de vie des personnes. Le ministère de la Famille souligne dans son Cadre de reconnaissance de l'action communautaire autonome que :

Le volet Famille du Ministère a pour mission de valoriser la famille et de favoriser le plein épanouissement des familles et des enfants. Le Ministère a notamment la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes destinés aux familles et aux enfants concernant le développement de la petite enfance, le soutien financier aux familles, le soutien au rôle parental et la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles⁴

Le ministère de la Famille a fait sienne la dimension englobante du mouvement familial. Cette définition large de la famille et de ses besoins suppose que les services offerts aux familles ne seront pas limités à répondre à des besoins spécifiques. Cette diversité des services offerts constitue la force des OCF. C'est la prévention et la promotion qui prévaut dans ces organismes et leur action se situe dans la continuité du cycle familial. Cette diversité constitue aussi la faiblesse, car son action est difficilement quantifiable quant à son impact dans la société, bien que rarement mise en doute.

Dans un mémoire rédigé en 2010 par la Confédération des organismes familiaux du Québec, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille en prévision de l'élaboration du plan triennal de financement des OCF, il était mentionné les difficultés rencontrées par les organismes familiaux :

Le financement actuel des OCF est trop faible pour que leur mission soit pleinement déployée. Ainsi, bien que la mission de la majorité des OCF s'articule autour du soutien de l'ensemble des familles à tous les cycles de vie, ils sont souvent restreints, à cause de sources de financement spécifiques, à ne s'adresser qu'aux familles les plus démunies qui ont des enfants de 0 à 5 ans... De plus, un nombre important d'organismes restreignent volontairement le territoire qu'ils devraient couvrir normalement, faute de ressources suffisantes.

³ Tiré du site WEB du MF : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/partenaires/organismes-communautaires-famille/Pages/index.aspx>

⁴ Cadre de reconnaissance des organismes communautaires famille (OCF) adopté en mars 2004, actualisé en avril 2008, http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Cadre_de_reconnaissance_OCF.pdf, p.5

Dans bien des communautés, les familles se retrouvent sans soutien pendant une partie de l'année. Le sous-financement oblige les OCF à fermer l'été et à d'autres périodes qui se prolongent d'année en année; pour la même raison, bien souvent, les activités des OCF ne peuvent se faire le soir et les fins de semaine.⁵

Il y a trois volets qui composent la mission du ministère de la Famille : la famille, les services de garde et les aînés. Si tous ces éléments sont reliés à la famille, la portion dédiée au financement des OCF accapare une portion minime du budget du ministère de la Famille. Les 19,5 millions de dollars représentent moins de 1 % du budget de 2 milliards 320 millions du ministère de la Famille.⁶

⁵ Demande financière 2010–2011 pour les organismes communautaires Famille soutenus par le ministère de la Famille et des Aînés, Document conjoint de la COFAQ, la FQOCF et la FAFMRQ de 2010, remis au MFA

⁶ Rapport annuel, 2012 – 2013, Ministère de la Famille, p, 21, http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport_annuel_gestion_2012-2013.pdf.



3) Les changements majeurs qui affectent la société québécoise

3.1 La famille en changement : mythe ou réalité?

S'il y a une constante qui revient souvent dans les discours officiels sur la famille, c'est que cette famille est en pleine mutation dans nos sociétés occidentales. Il faut dire que la notion de famille s'est élargie à la notion de ménages, de couples hétéros ou homosexuels, d'unions légales ou d'unions de fait. Pour nous, à la COFAQ, **la famille est constituée par la rencontre de plusieurs générations qui établissent des liens de solidarité intergénérationnelle**. Qu'elle soit nucléaire, élargie, éclatée ou recomposée, c'est cette notion de partage et d'assistance mutuelle qui établit la primauté de la structure familiale comme **cellule de base de la société**, ou, si l'on préfère, qui en fait le lieu privilégié de l'apprentissage des relations sociales. Elle suppose des enfants en relation avec des parents réels ou substituts.

Le tableau ci-dessous⁷ nous donne les caractéristiques des familles avec enfants au Québec.

Nombre de familles avec enfants selon certaines caractéristiques, et proportion parmi l'ensemble des familles avec enfants, Québec, 2011

CARACTÉRISTIQUE DES FAMILLES (AVEC ENFANTS) ¹	Nombre ²	Proportion (%)
Familles biparentales	907 725	71,3
dont celles formées d'un couple de même sexe	1 410	0,1
Formées d'un couple marié	547 230	43,0
dont celles formées d'un couple de même sexe	385	0,0
Formées d'un couple vivant en union libre	360 500	28,3
dont formées d'un couple de même sexe	1 025	0,1
Familles monoparentales	365 515	28,7
Ayant pour chef une mère	277 930	21,8
Ayant pour chef un père	87 580	6,9
Ensemble des familles selon le nombre d'enfants dans la famille		
comptant un seul enfant	596 025	46,8
comptant deux enfants	487 145	38,3
comptant trois enfants ou plus (familles nombreuses)	190 075	14,9
Ensemble des familles avec enfants	1 273 240	100,0

1. Se référer à la notion de « famille de recensement » de Statistique Canada.

2. La somme des composantes peut différer du total, à cause des arrondis aléatoires effectués par Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le MFA à partir des données du tableau B2 de la commande spéciale CO-0985.

⁷ Voir : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/chiffres-famille/Pages/demographie-population-familles.aspx>.

D'après le tableau, on constate :

- que la famille traditionnelle est encore la forme de la famille la plus répandue au Québec;
- un accroissement des unions libres par rapport au recensement précédant (comme dans tous les pays occidentaux);
- une faible proportion de familles nombreuses (3 enfants ou plus).

En ce qui concerne les familles monoparentales, il faut comprendre que leur nombre inclut les familles recomposées qui sont beaucoup plus nombreuses que par le passé (près de 12 %).

3.2 Les vrais changements :

Quels sont les principaux changements que nous constatons à la COFAQ à partir des observations de nos organismes et les conséquences de ces bouleversements sur les familles?

3.21 Le vieillissement de la population

Les aînés constitueront le quart de la population du Québec en 2030. Malheureusement, il existe une fracture entre les générations accentuées par le mythe des départs à la retraite anticipée. Le prix à payer est énorme en terme de transmissions de savoir-faire, de traditions, d'enracinements dans une culture et une histoire personnelle.

Pourtant que de petits-enfants demeurent attachés à une grand-mère ou un grand-père idéalisés! Cet attachement aux figures grand-parentales est souvent ce qui permet à l'enfant qui vit la séparation de ses parents de trouver la sécurité et l'écoute qui lui permet de garder espoir dans ces bouleversements. Les grands-parents inscrivent l'enfant dans la durée et la stabilité.

Il est à noter que le Québec est une des sociétés qui institutionnalise le plus les personnes âgées. Plutôt que de ghettoïser les aînés, il faut que notre société leur donne le désir de rester en activité et de recréer ce lieu intergénérationnel dans la famille (rétablir les ponts entre les générations).

Les initiatives dans ce sens commencent à apparaître : entreprises pour personnes âgées avec horaires adaptés, travail à temps partiel, maisons transgénérationnelles adaptées à une vie de famille élargie. Mais c'est surtout dans le communautaire qu'on trouve des actions concrètes : sensibilisation à la lecture auprès des enfants provenant de milieux défavorisés par des personnes retraitées, conteurs multiethniques venant sensibiliser des enfants du primaire à des cultures différentes, pairage d'un adolescent à tendance antisociale avec un aîné pour sortir chacun de son isolement, etc. Autant de démarches positives qui nous paraissent aller dans le bon sens. Mais il reste beaucoup à faire.

3.22 Le désengagement des pères

Les ruptures conjugales ont entraîné un phénomène dont on ne tient pas assez compte : celui du bouleversement du rôle du père.

Dans un article de Gilles Vidal et Gilles Tremblay sur le « désengagement des pères; après une rupture d'union » (revue d'intervention de l'OPTSCFQ de juillet 2004), on notait déjà que le plus souvent, à la cour supérieure, 81 % des jugements accordaient la garde principale de l'enfant à la mère. Les auteurs prétendent même que les avocats des pères dans une proportion de 55 % les découragent activement de demander la garde de leurs enfants. On ne peut qu'être inquiet de cette tendance quand on sait que 5 ans après une séparation, un enfant sur quatre perd définitivement contact avec son père.

On sait aussi que depuis une vingtaine d'années, un phénomène nouveau est apparu, celui de l'**aliénation parentale**. Il y aurait selon plusieurs études près de 75 % de fausses accusations d'abus sexuel ou physique devant la cour supérieure. Ces fausses accusations sont faites pour la plupart de bonne foi, le plus souvent par les mères. Dans 30 % des cas cependant ces mères avaient formulé sciemment de fausses accusations.

Dans ces conditions, les pères ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle d'autonomisation de l'enfant par rapport à la mère. Pourtant le rôle du père est fondamental dans l'éducation de l'enfant. Selon Boris Cyrulnik « le père encouragerait la curiosité du bébé et l'inciterait à tenter de résoudre par lui-même un problème cognitif ou moteur alors que la mère serait plus protectrice et aurait tendance à inhiber l'exploration de l'enfant »

Nous devons repenser nos modes d'intervention pour rendre les pères plus présents.

3.23 La conciliation travail-famille

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est l'un des changements majeurs de ces vingt dernières années au Québec. Nombre de parents se sont culpabilisés en pensant qu'ils étaient moins présents à leurs enfants. On sait qu'il s'agit d'une perception tout à fait fautive étant donné qu'on fait beaucoup moins d'enfants qu'autrefois et que les parents d'aujourd'hui sont beaucoup plus présents qu'autrefois.⁸

D'ailleurs, la principale demande des parents n'est pas de travailler moins, mais d'avoir des horaires plus flexibles. Le monde scolaire et le monde du travail au Québec n'ont pas encore pris le virage famille. C'est principalement la conciliation travail-famille qui tarde à se développer. On assiste à une montée du travail atypique et des horaires inusuels qui vont de pair avec une précarité financière. Ce groupe de personnes représentait, en 2001, 36 % de la main-d'œuvre québécoise, en majorité des jeunes et des femmes soit 1,2 million de personnes.

⁸ Selon une étude de Gilles Pronovost menée à l'UQTR auprès de 10 000 répondants.

Les conséquences sont sérieuses pour les familles : parents fatigués, vacances fractionnées, taux de séparation dans les couples ayant des horaires atypiques qui est le double des couples ayant des horaires réguliers, nombre de dépressions chez les femmes ayant des horaires atypiques également du double et, autre conséquence, les jeunes parents (20 – 35 ans) abandonnent leur désir d'avoir deux enfants (en moyenne) devant les difficultés d'organisation d'une vie familiale.

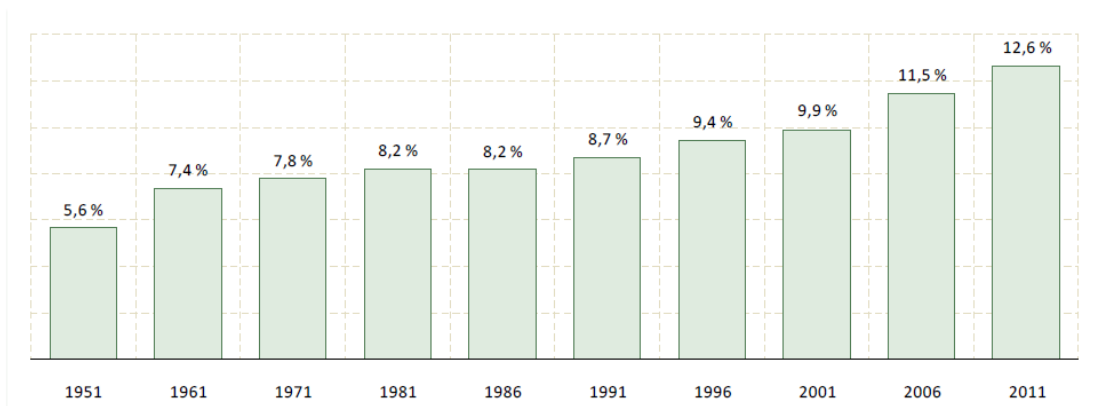
Bien sûr, il y a des points positifs comme le réseau des CPE dont s'est doté le Québec. En transformant les garderies en centres de la petite enfance, on a introduit l'aspect éducatif et, les études le confirment, les CPE contribuent au développement psychosocial de l'enfant d'une manière très positive.

3.24 Une société de plus en plus multiethnique

On ne peut passer sous silence le phénomène de l'immigration. Le Québec accueille tous les ans de nombreuses familles dont l'intégration est parfois problématique. On oublie souvent qu'un immigrant est aussi un émigrant. La décision de quitter un pays peut avoir été mûrement réfléchi(e) ou obligée (réfugiés), elle a provoqué une idéalisation de la société d'accueil qui provoque à son tour une désillusion à l'arrivée au Québec : diplômes non reconnus, emplois précaires, choc culturel, valeurs différentes. Souvent, les enfants adhèrent plus rapidement que leurs parents aux valeurs de la société québécoise. Ils sont parfois les médiateurs entre leurs parents et les instances sociales (écoles, CLSC, médecins, etc.), ce qui provoque de nombreux malentendus à l'intérieur des familles. De plus en plus, nos services communautaires famille sont sollicités par ces familles qui sont mal à l'aise face aux services publics.

Comprendre le parcours migratoire, apprendre à communiquer malgré les langues différentes, développer un véritable espace interculturel, ne pas s'enfermer dans les conflits de valeur ou de religion, faire comprendre les coutumes de notre société... autant de défis que le milieu communautaire doit relever.⁹

Part de la population immigrée dans la population totale du Québec, 1951-2011



Sources : Statistique Canada, Recensement de 2006, n° 97-557-XCB2006006 et Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, n° 99-010-X2011026 aux catalogues.

⁹ Graphique tiré de : Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales, voir : www.midi.gouv.qc.ca//PopulationImmigree_QC_CaracteristiquesGenerales_2011.pdf



4) Les nouvelles orientations dans les services publics

Notre objectif ici n'est pas de faire une critique des services publics, mais nous croyons nécessaire de vous faire part des inquiétudes de plusieurs de nos membres.

Le regroupement des services dans les grandes entités que sont les CSSS nous paraît préjudiciable au développement des services de proximité. Nous croyons à la COFAQ qu'il faut aller « sur le terrain », s'adapter aux familles plutôt que l'inverse : demander aux familles d'aller vers les services. Beaucoup de familles n'osent pas consulter, car mal à l'aise dans une grosse institution où il faut prendre un numéro pour avoir une chance d'être entendu... et surtout patienter longtemps avant une prise en charge. C'est le cas en particulier des familles immigrantes qui préfèrent souvent s'adresser aux services communautaires.

Il est pour le moins surprenant qu'à l'origine les CLSC soient sortis des hôpitaux (département de santé communautaire) et que maintenant, on leur demande de réintégrer ces mêmes hôpitaux sous prétexte d'une gestion plus efficace. Nous constatons que le personnel de ces institutions est de plus en plus encombré par des tâches cléricales, comme les statistiques, la tenue des dossiers, les réunions d'organisation, etc. Il s'ensuit un manque de disponibilité de ces personnes, une gestion au jour le jour sans possibilité d'utiliser leur jugement clinique, car chaque acte devient codifié et quantifié dans le temps. Cette démotivation de ce personnel pourtant formé et compétent commence à être très sensible.

Par ailleurs, le regroupement en CSSS a entraîné une médicalisation de la hiérarchie et par conséquent des approches cliniques. La surmédication est devenue une pratique courante du système, à telle enseigne que des parents qui refusent un diagnostic ou une médication sont ostracisés par le système.

Le milieu scolaire est aussi en cause, car de plus en plus d'enseignants se refusent à comprendre les situations familiales. L'enfant doit se conformer, un point c'est tout, sinon c'est la suspension ou l'étiquetage du style TDAH ou spectre de l'autisme... Cette facilité à étiqueter certains comportements nous paraît une tendance importante du milieu scolaire. En conséquence, les parents sont de moins en moins participants au projet éducatif des écoles.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ces points, mais nous voudrions simplement souligner qu'à nos yeux, il y a une « dérive » dans les services publics au niveau de la réponse à donner aux besoins des familles.



5) Situations financières dans les OCF

Dans un monde idéal, tout irait pour le mieux, et les organismes d'entraide, de revendication et de justice sociale ne seraient pas nécessaires. Mais dans notre univers moins que parfait, où plusieurs sont laissés pour compte, les ressources communautaires sont des éléments essentiels afin que chacun puisse jouir d'une qualité de vie et s'épanouir librement. Merci à ceux qui permettent que les organismes communautaires famille et autres entités qui prennent part au bien-être des familles puissent exister et accomplir leur mission. Bien que cela ne peut se faire sans la bonne volonté et le dévouement des travailleurs et bénévoles, il faut les ressources financières pour assurer le plus de services possible.

Notre véritable préoccupation communautaire est de transformer l'argent en richesse humaine et d'utiliser le capital social pour le mieux-être des familles québécoises. Nous avons beau baser nos actions sur des valeurs humaines, il faut quand même de l'argent pour faire fonctionner nos organismes.

Les organismes communautaires famille jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des familles tout spécialement pour celles qui ont des conditions précaires ou difficiles.

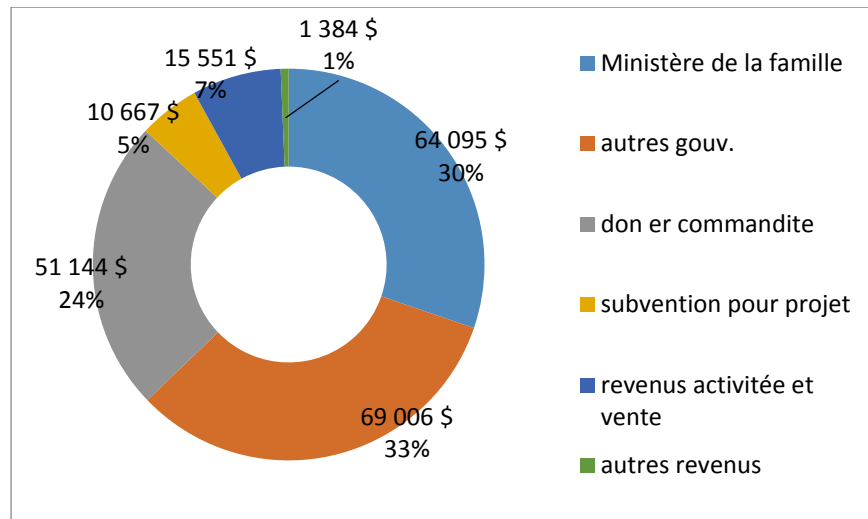
5.1 Portrait financier d'un OCF

Nous ne possédons pas les données financières et la réalité de tous les organismes familiaux. Nous nous sommes donc attardés sur les états financiers et rapports d'activités de nos membres. Afin de bien cerner la situation de nos organismes communautaires famille, nous avons analysé les résultats de quelques 25 organismes couvrant le spectre des différentes conditions.

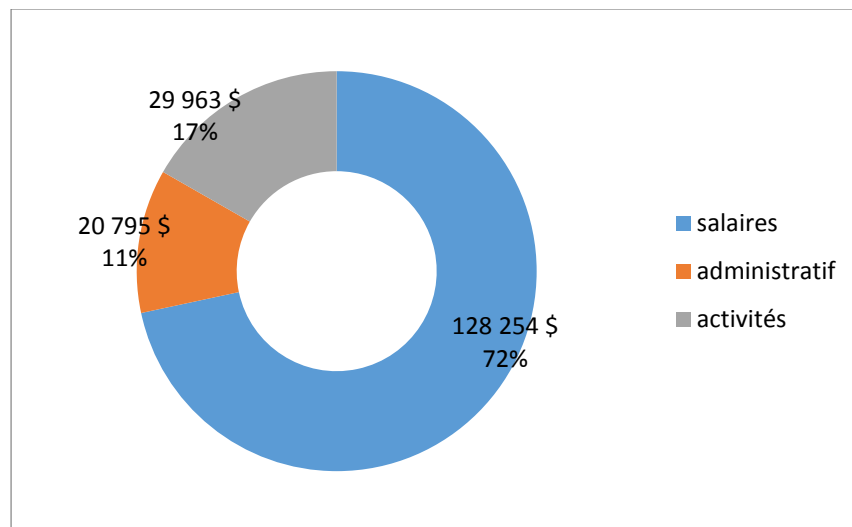
Réalité d'un organisme communautaire typique.

Pour nous faire une idée de ce que vit un organisme moyen, nous avons retenu 3 de nos organismes et en avons fait la moyenne, ce qui nous a permis de faire le portrait qui suit.

REVENUS



DÉPENSES



Le ministère de la Famille octroie un financement de base pour subvenir à la mission. Mais dans la réalité on constate que cet argent **paie les frais administratifs et le quart des salaires**.

La plus grande part des dépenses est consacrée aux salaires (72 %), mais il faut bien tenir compte que derrière ces chiffres, il y a des employés qui sont sous-payés compte tenu de leurs qualifications et de leur disponibilité qui va bien au-delà d'un employé du secteur public.

Les services que rendent les OCF permettent, par leurs actions altruistes, de resserrer les mailles du tissu social. Par contre, comme les besoins sont grandissants, il faut leur fournir plus de ressources financières pour que ce tissu social ne s'effrite pas.

Le ministère de la Famille subventionne quelque 283 organismes avec une moyenne de 68 525 \$ par organisme. Le montant des subventions va de 45 629 \$ à 160 376 \$. On voit bien la disparité entre les organismes. Bien entendu, chacun a des conditions bien distinctes et un historique différent.

Pour nos organismes qui reçoivent un financement du MFA, la subvention de base représente entre 5 % et 95 % du total de leur revenu, ce qui démontre bien la diversité des réalités des organismes. Mais si l'on revient à l'OCF typique, on parle de **30 % des revenus totaux**.

Il est essentiel pour ces organismes de trouver d'autres sources de financement et c'est cela la réalité des OCF. Est-il normal que ces organismes doivent dépenser beaucoup de temps et d'énergie pour rechercher l'argent nécessaire à leurs activités, soit en sollicitant d'autres paliers de gouvernement ou des fondations caritatives soit par des dons et des levées de fond?

Il faut aussi prendre en compte le bénévolat, qui n'existe pratiquement pas en dehors des organismes communautaires. Il s'agit d'une force humaine qui ne se chiffre pas, mais qui est une ressource inépuisable au service des usagers. Encore faut-il que ces bénévoles soient formés et supervisés par des professionnels compétents pour que leur apport inestimable soit efficace.

5.2 Au bout du spectre

Dans notre analyse, pour les organismes que nous avons regardés, les revenus globaux vont de 3 000 \$ à plus de 1 000 000 \$. Certains organismes ont accès à des ressources importantes, alors que d'autres ne sont qu'à leur première phase d'implantation, c'est-à-dire sans argent ou presque.

Certains de nos organismes, n'ont ni subvention du MFA, ni d'autres ministères et paliers de gouvernement. Le ministère devrait financer les organismes qui ont démontré la nécessité de leurs services dans leur environnement. La COFAQ a par le passé soutenu des organismes non financés, mais reconnus, qui aujourd'hui rendent au centuple ce qui leur a été donné. Les non financés doivent être représentés afin que leur cause soit entendue.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux subventionne 2 885 organismes pour une moyenne de 135 349 \$, et celui de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 180 organismes pour une moyenne de 95 643 \$. Les OCF ont encore du rattrapage à faire pour rejoindre les autres organismes communautaires puisque la moyenne se situe à 68 525 \$.

5.3 Rehaussement

C'est donc dire que les sommes obtenues permettent à peine aux organismes d'exister. Le financement est insuffisant : selon une étude de 2013 de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal¹⁰, les organismes communautaires ne peuvent pas répondre à plus des 2/3 des demandes de la clientèle. Nous sommes à même de constater que c'est la même situation que vivent les OCF.

Les demandes d'aide augmentent année après année, mais les entrées d'argent ne suivent pas le même rythme, ce qui inévitablement se traduit par des besoins non comblés. Il ne faut pas être sorcier pour savoir que les besoins non comblés ont des répercussions dans les autres sphères qui sont sous la responsabilité du gouvernement. On pense ici à des problèmes de santé, de justice et autres, ce qui entraîne des augmentations de coûts sociaux. Il n'y a qu'un pas à faire pour dire que les subventions aux organismes communautaires évitent d'autres dépenses plus onéreuses

En 2009, la COFAQ avec la FQOCF et la FAFMRQ demandaient, dans un document remis au ministère de la Famille et des Aînés, un rehaussement de l'ordre de 15 millions \$ pour l'ensemble des OCF, soit près du double de ce qu'ils recevaient. Un OCF à maturité devrait être financé pour sa mission à 332 800 \$ par année. Le financement actuel des OCF est trop faible pour que leur mission soit pleinement déployée.

Voici d'ailleurs ce qui guidait la demande :

Les OCF réclament un financement en appui à la mission globale :

- qui favorise la consolidation des organismes existants;
- qui tient compte du principe d'équité entre les OCF et avec les autres secteurs de l'action communautaire autonome : à ressources comparables, financement comparable;
- qui prévoit une indexation annuelle de l'enveloppe budgétaire qui leur est destinée.

5.4 Le problème particulier des fondations privées

La COFAQ lors des auditions sur le projet de loi 7 a soulevé plusieurs questions sur la création d'un fonds créé par le Gouvernement du Québec en partenariat avec une fondation privée.

L'objectif de ce fonds est louable, mais il est déjà inscrit dans l'action de plusieurs groupes travaillant au Québec et dans le fonctionnement du gouvernement du Québec. Nous tenons à spécifier que cet objectif n'appartient pas à une fondation (et son portefeuille) en particulier, mais doit être celui de la société québécoise dans ce chantier très exigeant du développement de l'enfant. Il fait partie de la vie quotidienne des travailleurs et bénévoles qui, quotidiennement, œuvrent auprès des clientèles visées par ce projet de loi.

¹⁰ Portrait montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire, une équation à revoir!; disponible ici : <http://racorsm.com/besoins-de-la-populationportrait-du-milieu-communautaire>

Le projet de Loi no 7 nous propose la création d'un fonds dont le but est de : « ... soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivants en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. » Ce développement global est perçu comme un tout intégrant différentes dimensions du développement de l'enfant tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier et affectif.¹¹

Les mots clés qui définissent le but de ce fonds sont connus et défendus depuis longtemps par le gouvernement du Québec, mais aussi par les organismes communautaires famille, les services de garde, les écoles, etc. enfin tous ceux qui ont à cœur le développement du plein potentiel de nos enfants. Ce qu'apporte de nouveau la Fondation Chagnon par ses projets : « Avenir d'enfants » ou « Réunir Réussir », c'est plutôt un nouveau modèle de philanthropie :

On assiste effectivement à la mise en place d'un nouveau modèle de charité : la « nouvelle philanthropie » aussi appelée *venture philanthropy* ou philanthro-capitalisme. Comme les fondations traditionnelles, les fondations qui opèrent sous le mode de la nouvelle philanthropie, font des dons à différents organismes et ne paient pas d'impôts sur leurs capitaux. Toutefois, à leur différence, elles ont une mission très large qui leur permet de modifier leurs orientations et de s'investir dans différents champs d'action, priorisant les œuvres « efficaces ».¹²

Cette nouvelle philanthropie amène un modèle d'intervention qui se veut une forme d'« investissement social qui permettra de répondre à des besoins sociaux que l'État (et les organismes communautaires) ne parvient pas à endiguer »¹³. Elle porte en soi un regard très critique envers les acteurs de la société qui, depuis des lustres, travaillent sur le terrain avec des objectifs similaires. De plus, en tant que bailleurs de fonds, ils amènent « une approche descendante (top-down) tant pour déterminer les besoins et les priorités que les pratiques et les interventions. Cette logique descendante contraste avec l'approche ascendante privilégiée par les milieux communautaires qui met l'accent sur l'identification par la communauté de problématiques, de priorités et de manières d'y répondre. Elle entrave la logique démocratique et participative que privilégie l'action communautaire autonome ».¹⁴

Dans le mémoire de la COFAQ, cité plus haut, nous avons souligné le risque de voir une fondation exercer un certain dirigisme envers les groupes communautaires :

¹¹ COFAQ, Mémoire sur le projet de Loi no : 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, avril 2009, p 5

¹² Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques, IRIS mai 2013, par Julie Depelteau, Francis Fortier et Guillaume Hebert, p 22, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Communautaire-WEB-02.pdf>

¹³ Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques, IRIS mai 2013, par Julie Depelteau, Francis Fortier et Guillaume Hebert, p 22, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Communautaire-WEB-02.pdf>

¹⁴ Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois, IRIS, mai 2013, par Julie Depelteau, p. 29

D'autres fonds ont vu le jour au cours des années (Québec en forme, par exemple) et bien souvent les groupes communautaires n'ont pas été approchés dans une optique de partenariat, ce qui a mené à un désintérêt envers ces programmes. Les organismes communautaires ont comme tâche d'offrir des services à leur communauté en développant leur propre approche des problématiques. **Est-ce que le nouveau fonds est prêt à reconnaître l'expertise des groupes communautaires?**

Cependant, les organismes de l'action communautaire autonome ne désirent pas se subordonner à une fondation, même si leurs objectifs peuvent être semblables aux leurs. Nous pensons que les organismes communautaires ont **besoin d'être supportés et non dirigés**.¹⁵

Les regroupements nationaux des OCF ont adopté une approche pragmatique après la création de ce partenariat. Ils ont laissé libres les organismes de demander des sommes au fonds en question (certains regroupements y participent directement). Personne n'est contre la possibilité d'obtenir une nouvelle source de financement. Rappelons que « ce fonds a une durée limitée et il faudra bien assurer que les bienfaits de ce fonds se transmettent aux générations suivantes. La question de la pérennité des projets et actions entreprises au cours de ces dix ans devrait être débattue au plus tôt. Mémoire COFAQ¹⁶

Une autre forme de fondation qui tend à faire sa place dans le tissu social au Québec est celle de la Fondation du Dr Julien. Cette fondation est bien connue du public grâce à son fondateur qui a donné son nom à la Fondation et que Pierre Foglia a déjà surnommé le "Bon docteur".

La Fondation gère un budget de plus de 3 millions grâce à l'aide du gouvernement d'environ 1.5 million et des dons abondants issus de la communauté. Soulignons que la Fondation Chagnon contribue aussi pour un montant de 340 000¹⁷. À souligner qu'en 2010, la Fondation avait alerté les médias sur sa situation précaire qui lui imposait de restreindre ses activités et de mettre à pied la moitié de ses employés.

Et elle a bien fait, car aujourd'hui (dans le rapport financier de 2012) la Fondation a trois fonds de réserve, Réserve pour les services aux enfants, Réserve pour éventualités, Réserve pour Fonds de pérennité pour un total de 4,7 millions de dollars.

Heureusement, après que le gouvernement devant le poids médiatique de la requête du Dr Julien ait obtempéré avec diligence, une travailleuse sociale remettait les pendules à l'heure. Dans un article du Devoir, elle rappelait "En fait, leurs interventions de base (des centres de pédiatrie sociale) sont semblables à ce qui se fait dans l'ensemble des services destinés aux enfants : l'écoute, le lien avec les parents, la sensibilité aux conditions de vie..." Elle nous rappelait aussi que :

¹⁵ COFAQ, Mémoire sur le projet de Loi no : 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, avril 2009, p 7

¹⁶ COFAQ, Mémoire sur le projet de Loi no : 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, avril 2009, p 9

¹⁷ Rapport annuel 2012 disponible ici : http://www.fondationdrjulien.org/media/60733/rapport_annuel-v10_web.pdf.

“Il y a bientôt 35 ans, le gouvernement du Québec a mis en place le réseau des CLSC dans une perspective affirmée d’accessibilité, de prévention, d’intervention précoce et de multidisciplinarité (travailleurs sociaux, psychoéducateurs, orthophonistes, auxiliaires familiales, organisateurs communautaires, psychologues, infirmières et médecins, etc.). Dans cette approche globale, la collaboration avec divers organismes de la communauté est essentielle pour soutenir et outiller le mieux possible les personnes vulnérables.”

Sommes-nous tellement en mal d’innovation que nous en oublions les outils que nous nous sommes donnés pour intervenir auprès des personnes les plus faibles (CLSC, organismes communautaires)?



6) Conclusion

S'il faut reconnaître que la politique familiale au Québec a fait des acquis essentiels ces dernières années (réseau de garderies, congé parental, aide à domicile pour les aînés, etc.), on constate également que le soutien financier accordé aux organismes communautaires familiaux est inférieur au soutien financier accordé aux autres organismes. Ceux-ci répondent le plus souvent à des besoins spécifiques (prévention secondaire). Nos organismes familiaux agissent en amont, là où s'effectuent la prévention des difficultés d'adaptation et la promotion de la santé (prévention primaire).

À la COFAQ, nous sommes également conscients que nous traversons une période d'austérité qui va amener des coupures de services aussi bien dans les commissions scolaires que dans le réseau des CLSC. La conséquence c'est que les services de première ligne, particulièrement les organismes que nous représentons, risquent de faire face à une demande accrue. Demande d'autant plus accrue par les changements majeurs qui affectent la société québécoise : le vieillissement de la population et une multiethnicité en augmentation.

Même si le financement actuel par le MFA est maintenu, la coupure des programmes financés par d'autres ministères va entraîner des pertes de revenus et par conséquent moins de services pour les familles desservies par nos membres.

6.1 Nos constatations

- L'action communautaire s'appuie sur les forces des acteurs d'un milieu de vie – **particulièrement la famille et les parents**. Elle part d'une prise en charge par les membres de ces milieux de vie de leurs besoins et de leurs difficultés, et non d'une définition par les services publics des besoins propres à une population.

Il s'agit de développer une **relation d'aide** (responsabilisation des personnes) et non une relation d'assistance qui comble les besoins immédiats sans agir sur les causes des difficultés.

- La prévention primaire qui vise à éviter les problèmes d'inadaptation doit être privilégiée par rapport à la prévention secondaire qui agit plutôt sur les conséquences de l'inadaptation.
- Il faut favoriser le développement des organismes qui agissent avec **une vision écosystémique** (sur des ensembles) plutôt que ceux qui interviennent sur des symptômes spécifiques (sur des individus séparément).

Compte tenu de ces orientations, la COFAQ réaffirme que la famille – sous toutes ses formes – devrait être le lieu d'intervention privilégié des organismes communautaires.

Nos recommandations

1. que priorité soit donnée aux organismes qui visent l'ensemble de la **famille** plutôt que les **individus**.
2. que l'on mette de l'avant la **responsabilité des parents** en les supportant plutôt que de leur enlever **du pouvoir**.
3. que le ministère de la Famille sensibilise les autres ministères sur le fait que les coupures de programmes risquent d'affecter de nombreux organismes communautaires familiaux.
4. que, dans l'analyse des possibles dédoublements de services communautaires, la COFAQ pourrait permettre d'aider à répertorier ces dédoublements et à favoriser certains regroupements.
5. que, sur le plan financier, le ministère de la Famille évalue la possibilité d'un rééquilibrage entre les différents services communautaires compte tenu de l'écart actuel entre les organismes familiaux et les autres.
6. que soit mis fin au financement exorbitant accordé à certaines fondations au détriment des autres organismes. Il y a parmi nos membres beaucoup de ressentiment à cet égard, car ils vivent un sentiment d'injustice.
7. que la COFAQ soit consultée dans le choix à faire des coupures affectant les programmes qui concernent nos membres.





Le présent document a été rédigé par Madame Paule Blain-Clotteau, présidente de la COFAQ et par Monsieur Pierre Paul Martin, directeur général, ainsi que de l'équipe de la permanence de la COFAQ, Daniel Cyr, Paul Bégin et Nadia Cadotte. Le document a été révisé avec l'aimable collaboration de Monsieur Benoît Clotteau, doctorat en médecine sciences cliniques (fin du cycle théorique), psychoéducateur, thérapeute conjugal et familial, psychodramatiste et directeur de l'IFACEF.